

Décision relative à la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial au produit phytopharmaceutique **TRACER 24 SC***

de la société DOW AGROSCIENCES SAS
enregistrée sous le n°2020-0443

La mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-dessus est autorisée en France pour les noms précisés dans la présente décision.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Le nouveau nom commercial ajouté par la présente décision est le nom MEZALID.

Pour la classement dans la nomenclature des substances et préparations
la décision des autorisations
de mise sur le marché

Ministère de l'agriculture et de l'environnement

Informations générales sur le produit

Noms du produit	TRACER 24 SC MEZALID
Type de produit	Deuxième gamme
Titulaire	DOW AGROSCIENCES SAS 371, rue Ludwig Van Beethoven, 06560 VALBONNE, France
Formulation	Suspension concentrée (SC)
Contenant	24 g/L - spinosad
Numéro d'intrant	051-2019.01
Numéro d'AMM	2190053
Fonction	Insecticide
Gamme d'usage	Professionnel

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort le,

20 FEV. 2020

Pour le directeur général et par délégation
*La directrice des autorisations
de mise sur le marché*


Marie-Christine de GUENIN